

MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE HAUTS-DE-FRANCE DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France

à

Monsieur le Chef de l'Unité Départementale de la Somme 12, rue du Maître du Monde 80440 GLISY

(perrine.michel@developpementdurable.gouv.fr) ud-somme.dreal-hauts-defrance@developpementdurable.gouv.fr

Lille, le 7 septembre 2021

Objet : Information tacite – Parc éolien du Champ Personnette sur les communes d'Erches et Warsy (80)

N° d'enregistrement Garance : 2021-5535

Monsieur,

Vous avez saisi le 11 juin 2021 l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de deux mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du département de la Somme DREAL Hauts-de-France